

E FOOT 38



Procès Verbal N° 397



Compte rendu
Assemblée Générale
du 29 Juin 2018



SAISON 2018-2019



Journal officiel
du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL



VENDREDI 29 JUIN A 19h00
A L'ENSEMBLE SPORTIF
HALLE DES SPORTS
VIRIEU

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
 Toute une banque
 pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
 Direction
 Départementale de la
 Cohésion Sociale

isère
 LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

APR
SOLS

APPLICATION PRODUITS REVETEMENTS
 LE PONTAIS / 09 83 44 13 43

MEMOCLUB
 votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
 TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
 CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
 04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**
 BUSINESS

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE ou « FIN DE SAISON » SAISON 2017/2018

PRESENTS :

AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR :

Présidence : Michel MUFFAT-JOLY

Mme BRAULT
MM. BOUAT - BOULORD -
BOURGEOIS - CICERON -
CHASSIGNEU - DA CUNHA
VELOSO - GIROUD GARAMPON
- ISSARTEL - LOUIS - MALLET -
MAZZOLENI - MONIER -
MONTMAYEUR - RAYMOND -
SOZET - TRUWANT - VACHETTA
- VEYRIER

EXCUSE(E)S :

Mme BELOT et MM. AGACI -
BALDINO - KODJADJANIAN -
Dr. SCELLIER

AU TITRE DES COMMISSIONS :

MM. BECHET – BERT - BISERTA -
BUOSI – CARRETERO -
EL MASSOUDI - FRANZIN -
GALLIN – GUILLARD - HESNI
- LAVAU - MAUGIRON – MORE –
NARDIN – REPELLIN – SABATINO
– SCARPA – SECCO – TOUILLON
- VALLIN



AU TITRE DU PERSONNEL :

Mmes LOUET - MINI -
MUFFAT-JOLY

MM . CAZANOVE - HUGONNARD
ROCHE

AU TITRE DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :

MM. GOURMAND - MICHALLET



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée en remerciant toutes les personnes présentes.

Avant d'ouvrir cette 93ème Assemblée Générale, le Président tient à excuser le Docteur Scellier pour raisons familiales, et Monsieur Agaci (fracture du tibia).

En attendant le quorum, le Président laisse la parole à Monsieur Mazzoleni qui rejoint l'estrade suivi par tous les membres du Comité de Direction.

ALLOCUTION DE M. MAZZOLENI LAURENT Co-Président de la Commission Sportive



Certains d'entre vous nous ont interrogé sur l'absence de PV cette semaine.

Je viens devant vous pour vous faire savoir que si aucun PV n'est sorti cette semaine c'est par solidarité, solidarité envers un membre du District, le Vice président délégué du District Hervé GIROUD-GARAMPON.

Suite aux coups subis par Hervé à l'issue de la journée des finales séniors à Moirans venus ponctuer une saison émaillée d'incidents, l'ensemble des présidents de commissions, soutenus par le bureau du district, ont décidé de ne pas publier de PV cette semaine.

Geste évidemment symbolique mais qui permet de souligner que chaque bénévole est indispensable à la bonne marche de notre sport. Celui qui dans les clubs éduque les U6 ou lave les maillots mais aussi celui qui au District homologue les terrains, sort un classement ou anticipe avec les clubs un match pressenti difficile.

Si l'un de ces bénévoles manque à l'appel nous ne pourrions pas pratiquer notre sport. Et comme un grand philosophe Matheysin me l'a soufflé récemment : « On a la même passion, le même ballon mais chacun une fonction », je rajouterais que c'est ce tout qui permet de fonctionner.

Je conclurais en vous souhaitant une bonne assemblée et un bon début de saison prochaine, en vous remerciant de votre écoute et en rendant la parole au Président.

- Intervention de M Vachetta soulignant le soutien reçu au District de la part de certains clubs du Nord Isère envers Mr Hervé Giroud-Garampon, remerciement à ces clubs.



L'ordre du jour appelle aux diverses allocutions



Michel MOREL
Maire de Virieu

ALLOCUTION DE M. LE MAIRE DE VIRIEU

Monsieur Paul Michallet de la ligue Auvergne Rhône alpes
Monsieur le Président du District Isère Football
Mesdames Messieurs les représentants du District de Football de L'Isère
Mesdames et Messieurs les responsables d'associations
Mesdames et Messieurs

La commune de Virieu 1100 habitants est très heureuse de vous accueillir à l'occasion de votre assemblée Générale. Je remercie l'association du Futsal de Virieu pour sa collaboration à la parfaite organisation de cet événement et je félicite son Président Nassim Bouzit qui a su propulser l'équipe première en Régional.

Elu municipal en charge des associations depuis 2001 et Maire depuis 2008, j'ai participé activement les années précédentes à la vie associative du club de foot de Virieu (Secrétaire et trésorier pendant plus de 20 ans). A cette occasion je voulais faire un clin d'œil à mon frère Daniel Morel qui a œuvré encore plus que moi au sein du CSV football et fait partie de l'équipe dirigeante du District de l'Isère. Actuellement, Nicolas Durand a repris le club avec beaucoup de motivation.

Aujourd'hui, pour le plaisir de tous, nous avons un club de foot et un club de futsal qui animent notre village. Avec Gilles Ponchon qui a en charge la vie associative au sein du Conseil Municipal depuis plusieurs années que je tiens à excuser puisqu'il participe à l'AG du Judo, nous connaissons très bien vos attentes et vos besoins. Comme vous le savez, au cours de sa vie un club sportif quel qu'il soit connaît des hauts et des bas. Certains d'entre vous vont avoir des fanions, des coupes et des récompenses et d'autres vont connaître la relégation en division inférieure. Quels que soient vos résultats, je vous encourage à développer cet esprit loyal et sportif au cours de votre saison à venir et je vous souhaite pleine réussite à vos projets pour l'année 2018/2019.

Et pour terminer, je vous invite à revenir à Virieu, Virieu, ce n'est pas que du sport, même si nous retransmettons 21 matchs de la coupe du monde sur écran géant à la salle du peuple, j'en profite pour vous inviter pour les phases finales, buffet et buvette seront à votre disposition pour accompagner l'équipe de France sur le podium. Virieu c'est aussi un village qui vous propose une multitude d'activités, des animations sportives et culturelles.

Merci pour votre écoute et au plaisir d'une prochaine rencontre.



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

Allocution du Président du club de Racing Club Virieu Futsal

Mesdames, Messieurs Bonjour

Le RCVF a l'honneur de vous accueillir ici à Virieu.

C'est la 1ère fois qu'un club de futsal organise une assemblée générale de District.

Petite parenthèse, le RCVF a vu le jour en septembre 2016 ce projet est parti au départ avec mon meilleur ami Charlie Borne, ensuite M. Valentin Borne, M. Walid Sagar et M. Charfeddine Sofian nous ont rejoint dans ce projet.

La 1ère année l'équipe a terminé championne de D2, cette année l'équipe 1ère a fini aussi championne de D1 et l'équipe 2 a fini championne de D3.

Je voudrais remercier M. Michel Morel Maire de Virieu et toute son équipe pour avoir mis à notre disposition le gymnase et le matériel nécessaire pour l'A.G.

Je remercie le District pour sa confiance et aussi je remercie mes 34 licenciés, mes bénévoles et le bureau pour leur travail.

Merci



Nassim BOUZIT
Président du club de
Racing Club Virieu Futsal

INTERVENTION DE M. Jean Luc BLANCHON Président du CDOSI

Jean-Luc BLANCHON remercie le District pour cette invitation à laquelle le comité répond toujours présent.

Jean-Luc BLANCHON président du CDOSI ISERE, nous a alertés sur les baisses des subventions du CNDS 2018 (moins 25%). Ce qui va impacter très fort le financement du sport français.

Mais après de nombreuses réactions et contestations du Mouvement Sportif Olympique auprès du Ministère, la Ministre, Madame Laura FLESSEL a débloqué 5, 6 millions d'euros en urgence, ce qui devrait faire environ 650.000 euros pour les clubs en difficultés sur la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il est important que cette action initialement faite en direction des clubs soit maintenues et que si nous voulons avoir de beaux jeux olympiques en 2024 ce n'est pas en diminuant la somme dédiée aux clubs que nous allons y arriver.

Jean-Luc BLANCHON vous souhaite une bonne Assemblée Générale.



Jean Luc BLANCHON
Président du CDOSI

Le Président M. MUFFAT-JOLY Michel souligne que néanmoins une partie de l'enveloppe CNDS est déjà partie pour les jeux olympiques !!!

ALLOCUTION DE M. Paul MICHALLET Représentant de la LAURAFoot

Roland GOURMAND et moi-même sommes Heureux d'être parmi vous.

Je vous fais part des salutations du Président Barbet occupé par l'A.G. de demain.

DE RHONE-ALPES à LAURAFoot

La conjonction de deux événements imprévus, la fusion AUVERGNE/RHONE-ALPES et l'acquisition de TOLA-VOLOGE, soit deux saisons de travail pour harmoniser et moderniser notre instance régionale, d'autant plus que la FFF a souhaité réformer les championnats de jeunes.

Rapide résumé en 3 grandes lignes.

1. Achat de TOLA VOLOGE, négociation O.L. et ville de Lyon.
2. Adaptation du site aux exigences des pôles Administratif et Formation.
3. Harmonisation des règlements et des structures pour 2 ligues très différentes (52 000 et 200 000 licenciés).

TOLA VOLOGE :

- Déménagement administratif en janvier.
- Adaptation des personnels et des élus de janvier à juin
- Inauguration du site le 9 juin dernier (bâtiment Formation et aires de jeux).

LAURAFoot AUJOURD'HUI et DEMAIN :

- Le territoire s'est agrandi, cependant la volonté de proximité clubs / instances reste de mise: l'épicentre s'agrandit avec LYON OUEST et le département de la LOIRE.
- la Formation des éducateurs se verra répartie en 3 bassins académiques GRENOBLE, LYON, CLERMONT.
- Les championnats restent géographiques du fait d'un nouvel épiceutre et d'un minimum de 2 poules pour le meilleur niveau régional.
- L'acquisition de TOLA VOLOGE permet à notre ligue d'ouvrir un Pôle Espoir nécessaire à une ligue de 260 000 licenciés d'autant plus que les statistiques démontrent que 50% des joueurs professionnels en proviennent.

Ceci est un avantage puisque ces jeunes joueurs vivent leur passion en étant scolarisés et en formation la semaine, dans leur famille et leur club en week-end et pendant les congés scolaires.

- Pour le FUTSAL, cher à votre président, la FFF a décidé d'implanter le Pôle National à LYON, nul doute que nos installations et la proximité du Palais des sports permettront d'accueillir des manifestations nationales et le développement de cette pratique dans notre ligue.
- A la veille de l'A.G. régionale, sans dévoiler les propos du Président, je souhaite vous informer d'une aide substantielle que la région vient d'accorder à notre ligue pour le financement des installations.



Paul MICHALLET
Représentant de la LAURAFoot



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

A ce titre, et, en votre nom, je remercie les présidents Vauquiez et Barbet, pour cet accord qui sera une compensation des pertes de subventions accordées par l'Etat. (je précise que j'ai eu cette information par les intéressés en A.G. de Districts).

- A l'ordre du jour de l'A.G. régionale l'adoption du vœu pour un nouveau statut de l'arbitrage me paraît indispensable pour la régularité des compétitions d'autant plus que les exigences sont égales pour 95% des clubs et que, seuls, quelques clubs de haut niveau (plusieurs équipes en championnats régionaux) se verront demander un arbitre supplémentaire.
- La réforme des championnats de jeunes initiée par la fédération est un bon projet qui conjugue :
 1. Une logique pour les tranches d'âge (soit les années collèges et les années lycée).
 2. Des championnats adaptés pour l'élite régionale tout en offrant des possibilités de progression pour les générations spontanées d'un club (montées transversales).
 3. Une souplesse des pratiques pour les districts qui ont la possibilité, dès cette année, d'organiser des championnats adaptés aux clubs. Gérard BOUAT devrait vous proposer des formules plus attractives au cours de cette assemblée.
 4. Un championnat U 20 à la carte car ce sont les clubs qui devront décider, au moins pour le niveau régional, de participer ou non. Cette proposition fait débat dans de nombreux districts, cependant il est nécessaire d'agir sur la catégorie U 19 qui, dans la plupart des districts, perd des licenciés et des équipes. N'oublions pas que les U 19 peuvent jouer en Sénior et que les futurs championnats, et la Coupe Gambardella dès cette année, seront organisés avec les U 18.



Roland GOURMAND
Représentant de la
LAURAFoot

Cette présentation un peu trop idyllique ne doit pas masquer les problématiques, notamment en U 16, mais cette évolution est nécessaire, le groupe de travail qui a finalisé le projet régional a pour devise « Evolution et non pas Révolution » et s'est engagé à écouter puis ajuster les modalités dans les futures années.

- Pour conclure les informations régionales je me dois de vous transmettre une information importante et réelle qui est tout à l'honneur du Président BARBET concernant les finances régionales.

Aujourd'hui le site de TOLA VOLOGE est fonctionnel, ceci malgré des travaux de rénovation imprévus mais nécessaires, avec l'enveloppe financière prévue initialement.

En 2018/2019 la FFF a décidé d'augmenter l'ensemble des licences d'1 Euro, la ligue ne répercute pas cette augmentation auprès des clubs.

CONCLUSION

- A l'AG de la fédération le Président LE GRAET a fermement condamné les incivilités dans les stades, nul doute que les exemples du plus haut niveau (finale Europa ligue) sont repris dans nos stades, soyez vigilants pour que nos compétitions départementales et régionales ne dérivent pas et ternissent davantage notre image auprès du grand public.
- Coupe du Monde Féminine 2019, Grenoble et Lyon seront des sites d'accueil, la ligue souhaite que l'ensemble des districts participent à la promotion du foot féminin et nous comptons sur vous pour initier et communiquer sur des actions qui pourraient être reprises sur notre territoire.
- Pour les BLEUS AU MASCULIN les commentaires sont suffisamment pessimistes, trop rarement optimistes, cependant demain ce sont les 8èmes, et comme vous, j'attends le match du 15 juillet avec les BLEUS VAINQUEURS.

Paul Michallet

Après vérification des feuilles d'émargement signées par les représentants de clubs, sur 197 clubs Arecencés (1299 voix) 163 étaient présents (1176 voix) soit 90,53% des voix.

Nombre de clubs Absents: 34 pour un nombre de voix de 123

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer valablement.

En application des tarifs du district votés le 2 décembre 2017 en AG d'Hiver, la liste des clubs absents est transmise à la trésorerie pour amende financière de 260€.

Les clubs arrivés en retard ne seront pas amendés.

ALLOCUTION DE M. MUFFAT-JOLY Michel

Monsieur le Maire de Virieu sur Bourbre
Monsieur le Président du Club de Virieu Futsal
Monsieur le Président du CDOSI
Messieurs les représentants de la Ligue Auvergne Rhône Alpes
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Partenaires,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Avant de débiter les points qui seront abordés lors de cette Assemblée, je souhaiterais que nous ayons ensemble un instant de recueillement pour honorer la mémoire de toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés et avoir une pensée sincère envers les familles éprouvées cette saison. Une pensée particulière pour Laid Seghier membre de la commission des règlements qui nous a quittés très récemment.



Michel MUFFAT-JOLY
Président du District

Pour tous, je vous demande quelques instants de recueillement.

Je ne m'étendrai pas sur la saison écoulée, la synthèse sportive a été évoquée par les bilans des commissions et par le rapport moral du Secrétaire Général parus au PV spécial AG n°392 du 7 juin.

Toutefois je tiens à féliciter les finalistes et vainqueurs des Coupes de l'Isère, les clubs montants en Ligue, nos lauréats divers, comme nous nous réjouissons de la montée en L2 du GF 38 notre club phare, et je joins toute ma sympathie à ceux pour qui le sort a été contraire.

J'insiste sur le fait que tous les clubs de notre département ont la même attention et la même impartialité de notre part et ce soir je m'adresse bien évidemment à tous.

Le premier point que je souhaite aborder avec vous concerne l'indiscipline et les incivilités

Malgré un nombre de dossiers sensiblement le même que la saison passée, je tiens à exprimer ma grande inquiétude sur la recrudescence de faits d'indiscipline.

Tout d'abord diffusés par le biais des réseaux sociaux. Nous avons eu cette saison plusieurs cas et sur des sujets divers pu lire sur les réseaux toutes sortes d'insultes et diffamations. Je pense qu'il devient urgent et important de relativiser la compétition et de la ramener à sa juste valeur, et je vous rappelle celles pour lesquelles nous sommes réunis ce soir : le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité ;

L'enjeu ne doit pas entacher le Jeu

Chaque saison nous donne son lot d'incivilités mais cette année 2018, nous avons atteint le summum, de paroles, nous en sommes arrivés aux actes et aujourd'hui c'est le District qui est attaqué non plus verbalement mais phy-



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

siquement ; nous tenons tous ici présents à renouveler notre soutien à Hervé Giroud-Garampon, Vice-Président délégué qui a été victime d'une agression corporelle à la fin d'une journée de finales de coupes, aucun des clubs présents cette journée n'étant en cause

C'est tout simplement **INADMISSIBLE !!!**

Concernant Le football d'animation et les U13

Nous avons également cette année touché le fond de par la bêtise des adultes qui sont autour des terrains car ce ne sont pas nos petits footballeurs qui sont en cause mais bien les parents, encadrants qui sont les sources de débordement. J'appelle tous les présidents de clubs à se pencher sur ces catégories, elles sont l'avenir de notre football et doivent être encadrées par des personnes avec de la compétence, du charisme mais aussi capables de dire aux personnes défaillantes dont je vous ai parlé précédemment d'avoir un comportement exemplaire en matière de respect des uns et des autres quitte à les renvoyer dans leur foyer si elles ne comprennent pas. Le mauvais exemple des tribunes des stades de ligue 1 ou 2 ne doit être dupliqué sur nos terrains.

Alors ce soir, comme Martin Luther King l'a dit dans un célèbre discours « I have a dream » et bien moi aussi j'ai un rêve et je forme le vœu ce soir sans poser de protocole particulier qu'à compter de la saison prochaine chaque match se termine par des poignées de mains ou des accolades.

Toutefois pour accompagner ce vœu je vous annonce ce soir que je vais organiser un séminaire des présidents de clubs ayant pour thématique :

Les incivilités et comment sensibiliser tous les acteurs du football.

J'entends par tous les acteurs ceux qui sont sur le terrain mais également ceux en dehors : dirigeants, spectateurs, parents....

Je vous demande alors à vous Présidents de vous joindre à nous pour ce projet et d'ores et déjà commencer à récolter des idées... Nous devons ramener notre sport à sa juste valeur et réapprendre le plaisir de jouer et d'être fairplay. Et en pleine Coupe du monde où nous sommes tous fiers d'être bleus, je souhaite vraiment qu'en Isère nous soyons tous fiers d'être respectueux.

Ceci étant dit, et malgré l'engouement de la Coupe du Monde en Russie, nous devons désormais penser à la Coupe du Monde Féminines 2019.

Information de dernière minute: Grenoble recevra un match de l'Equipe de France féminines le mardi 9 octobre 2018 au stade des Alpes.

Nous sommes aujourd'hui à un peu moins d'1 an de la compétition et comme vous le savez tous, notre capitale des Alpes accueillera 5 matchs dont 1/8 de finale ; nous sommes fiers et heureux d'être au cœur d'un tel évènement ; Le 30 mai dernier en compagnie d'Etie la mascotte de cette Coupe du monde, a eu lieu sur Grenoble le lancement du programme volontaire qui prendra fin en décembre 2018. Nous comptons sur vous et vos proches pour vous joindre à cette magnifique aventure ; pour Grenoble, 230 à 250 volontaires seront recrutés, j'espère que la ferveur populaire et la passion pour le football seront à la hauteur de l'évènement. Parlez-en autour de vous, les seuls prérequis sont avoir 18 ans au moins, être motivé et dispo les jours de formation et de match et c'est tout.

Une présentation plus détaillée sera faite en deuxième partie d'AG par Juliette Vachon, en charge du recrutement.

Au niveau District cette saison nous avons :

Effectué deux embauches

- 1 jeune en contrat « emploi civique » jusqu'au 12 Juillet 2018 : Kévin RIVAL pour le Programme éducatif fédéral
- 1 soutien pour le pôle administratif suite à l'arrêt pour intervention chirurgicale d'Elisabeth avec l'embauche en CDD d'Isabelle LOUET que vous avez pu rencontrer en arrivant aux tables de pointage des clubs.

Concernant l'emploi civique, le District renouvellera la saison prochaine un contrat de ce type.

Nous avons également contracté 2 nouveaux partenariats

- Une convention de partenariat avec Nike

La FFF ayant renouvelé son partenariat avec la marque, le District a suivi également cette collaboration en signant une convention de partenariat ; Des tarifs préférentiels pour les clubs et licenciés seront proposés. Les clubs intéressés par les équipementiers, boutiques agréées peuvent se rapprocher du secrétariat du District qui leur communiquera les coordonnées.

- Une convention de partenariat Soccer five

La FFF a signé le 11 janvier un partenariat avec le réseau de foot à 5 Urban soccer ; le District est donc également engagé par convention signée avec le centre Urban soccer de Meylan. Ce partenariat qui court jusqu'au 30 juin 2020 permettra de proposer des offres privilégiées à destination des clubs et des licenciés désirant pratiquer du foot à 5 dans un environnement adapté et de qualité. Les clubs intéressés peuvent également se rapprocher du District pour les modalités

- Une convention pour l'ouverture d'une classe arbitrage au Lycée Hector Berlioz à la Cote St André

Je souhaite maintenant faire quelques rappels qui me semblent importants :

Concernant les Terrains impraticables et arrêtés municipaux

Je voudrais vous rappeler l'information qui a été déjà donnée par le biais d'un pv du comité de direction. Les arrêtés municipaux pour terrains impraticables doivent être clairs et précis et doivent noter la date de la décision ainsi que la date d'impraticabilité. Il n'est pas admis des arrêtés municipaux pour des durées indéterminées ou des arrêtés prenant effet en octobre jusqu'à mars par exemple. Chaque arrêté ne peut excéder la durée d'un week-end

Concernant les Permanences

Les permanences ont été mises en place afin de vous faciliter la vie pour des problèmes à solutionner en urgence. Or cette aide que nous vous apportons depuis 2 saisons a été dévoyée et il n'est pas rare que la personne de permanence soit appelée pour un renseignement concernant les règlements, les terrains impraticables qui sont de la décision des délégués de secteur, d'autres interrogations dont la réponse se trouve sur notre site, nous vous demandons donc de rappeler à vos éducateurs, dirigeants la réalité de cette permanence dans le respect des obligations que nous nous sommes données.

Quant à l'Etat de l'esprit du foot

Nous nous interrogeons toujours sur la qualité du football pratiqué dans notre district. Il nous semble que notre football est devenu une compétition aussi importante que le mondial dans l'esprit de certains et que les résultats sont devenus le leitmotiv principal de bon nombre de clubs et d'éducateurs. Malgré les difficultés financières dont vous nous faites part nous constatons que les demandes de mutations sont toujours nombreuses parce que la récupération de joueurs d'autres clubs est privilégiée à un travail de fond sur la durée par la formation de l'effectif dont on dispose, et ce par un bon nombre de clubs. L'envie de monter devient une telle nécessité que l'on pratique aujourd'hui dans ce sens qui profite essentiellement à des joueurs, éducateurs mercenaires au détriment de vos finances. Il est urgent de recentrer notre football amateur sur ses vrais raisons d'être.

Ces rappels étant faits j'aborderai rapidement la nouveauté pour les catégories de jeunes avec la réforme des championnats pour 2019-2020

La Ligue a été amenée suite à des décisions de la DTN et afin de créer une unité avec la Ligue Auvergne à revoir ses championnats. Il nous a donc fallu également repenser nos propres championnats. Des réunions de travail et d'informations ont eu lieu ces dernières semaines, nous étudierons ensemble les propositions qui en sont ressorties; Gérard BOUAT vous présentera le projet de cette réforme qui sera soumis au vote lors de l'Assemblée d'Hiver,

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

cependant nous passerons au vote ce soir certains points qui vous seront précisés lors de la présentation.

Et pour rester sur les nouveautés

Nous l'avons constaté, ces dernières années ont été riches en évolutions numériques. Les feuilles de match ont été informatisées, les licences dématérialisées, des nouveaux outils ont vu le jour comme football compagnon; my compte FFF et j'en passe

Cette année, ce sont les demandes d'affiliation de clubs qui sont informatisées, les demandes se font désormais via un lien communiqué sur notre site ;

Une nouveauté également concernant les fusions de clubs, nous connaissons jusqu'à présent le terme de **fusion qui devient fusion création** ;

La nouveauté étant : **La fusion-absorption** qui est une opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution du ou des clubs absorbés au profit d'un club absorbant déjà existant qui conserve son numéro d'affiliation. J'invite les clubs désirant les saisons prochaines fusionné de prendre connaissance de l'article 39 des Règlements généraux de la FFF.

Je termine mon allocution sur cette nouveauté et comme je l'ai dit en préambule, j'espère que 2018-2019 sera une année riche en valeurs sportives, le bon fonctionnement de chaque club en particulier et du football en général sont des vœux qui me sont chers.

Je souhaite enfin adresser ma gratitude à tous ceux et celles qui, à mes côtés, ont partagé de lourdes responsabilités, à tous les membres du Comité de Direction, à : Mr Gilles Denechere qui a démissionné de ce mandat, aux membres de commissions, au personnel salarié du District : Elisabeth, Isabelle, Maria, Marie Jeanne, Nathalie, et David, Jérémy, Kevin, Nicolas, Thomas, je remercie aussi nos partenaires pour leur soutien et bien sûr vous tous, acteurs et fondateurs de notre sport, pour votre énergie, votre bénévolat, votre rôle indiscutable pour la pérennité du Football.

Merci pour votre dévouement et votre investissement.
Merci de votre confiance.

Et Bonne chance à notre équipe tricolore pour cette Coupe du monde en Russie.

Je déclare la 93ème Assemblée Générale ouverte



- Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale du 2 Décembre 2017 au PV 368

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Approbation du Rapport Moral du Secrétaire Général Saison 2017-2018 - PV 392

APPROUVE A L'UNANIMITE

INTERVENTION DE Juliette VACHON Responsable Programme Volontaires GRENOBLE



Du 7 Juin au 7 Juillet 2019 se déroulera la Coupe du Monde Féminine de la FIFA. Neuf villes ont été retenues pour accueillir les 52 rencontres du tournoi : Grenoble, Le Havre, Lyon, Montpellier, Nice, Paris Reims, Rennes et Valenciennes. 5 matchs auront lieu à Grenoble au Stade des Alpes : 9 Juin, 12 Juin, 15 Juin, 18 Juin et 22 Juin. Les organisateurs recherchent 250 Volontaires qui auront la chance d'être de véritables acteurs de l'organisation et de vivre une inoubliable aventure humaine avec l'équipe des Volontaires !

Etre volontaire, c'est l'occasion de vivre une expérience exceptionnelle en lien avec votre passion pour le football. Cela offrira également la possibilité de rencontrer des personnes d'horizons différents qui souhaitent échanger et partager de grands moments.

Les Volontaires seront mobilisés sur 14 domaines d'intervention différents, de l'accueil du public à la logistique en passant par les médias et les accréditations pour vous donner quelques exemples concrets. L'objectif de ce programme est de rassembler une équipe diversifiée : étudiants, actifs, retraités, passionnés de sport ou non, hommes et femmes...

- **Comment devenir Volontaire ?**

Les candidatures sont ouvertes: fr.fifa.com/volontaires2019

La période de recrutement s'étirera jusqu'en Décembre 2018.

3 conditions seulement pour devenir Volontaire :

- Avoir plus de 18 ans au 1er mars 2019

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

- Être motivé pour devenir acteur de l'événement
- Être disponible au minimum les jours de match (9, 12, 15, 18, 22 juin 2019) et lors de la journée de formation
- **Les outils à disposition de vos clubs**
 - Affiches, flyers
 - Mail de présentation
 - Articles, visuels, clips de présentation



L'équipe du Programme Volontaires reste à disposition si vous avez des questions : volontaires.grenoble@loc2019.fr

Juliette VACHON

L'Ordre du Jour a été inversé pour valoriser la remise des récompenses qui se fait trop souvent devant une fin d'assemblée diminuée

Remise des récompenses

Sont alors appelés au podium :

Catégorie seniors : Accession en ligue R3

- **AS VERSAU**

Reçoivent Une plaque récompensant leur accession en Ligue

- **US SASSENAGE**

Reçoivent Une plaque récompensant leur accession en Ligue

- **US JARRIE CHAMP**

Reçoivent Une plaque récompensant leur accession en Ligue

Catégorie Jeunes : Accession en ligue

- **U19 SEYSSINET**

Reçoivent Une plaque récompensant leur accession en Ligue

- **U17 MANIVAL**

Reçoivent Une plaque récompensant leur accession en Ligue

- **U15 ISLE ABEAU**

Reçoivent Une plaque récompensant leur accession en Ligue



Fairplay

Seniors

1° MOS 3 R : un Fanion et un chèque de 600 euros

2° US Jarrie Champ : un Fanion et un chèque de 350 euros

Jeunes

1° Isle Abeau FC : un Fanion et un chèque de 500 euros

2° FC Echirolles : un Fanion et un chèque de 300 euros

Féminines à 11

AS Vezeronce Huert : un Fanion et un chèque de 300 euros

Féminines à 8

FC Lauzes : un Fanion et un chèque de 200 euros

Foot Entreprise à 11

Club défense de Varces : un Fanion et un chèque de 250 euros

Foot Entreprise et seniors à 8

AS Touvet Terrasse : un Fanion et un chèque de 200 euros .

Futsal

Olympique Nord Dauphine : Absent

Challenge du Mérite

OC Eybens : un Trophée et un chèque de 700 euros

Remises effectuées par les différentes personnalités

Remise d'un petit souvenir à
Monsieur le Maire de Virieu et au
Président du club de Virieu Futsal



Informations diverses

Avant la pause, le Président passe aux informations diverses:

- **B**esoin de candidats AG de ligue pour saison 2018/2019, inscription auprès du Secrétaire Général à la pause (2 fois dans l'Année sur Lyon)

En application de l'article 12-5-6 des Statuts c'est une liste qui doit être votée à l'AG.

Liste complète des représentants 2018-2019:

AGACI Franck	CD	MALLET Marc	CD
BALDINO Cataldo	CD	MAZZOLENI Laurent	CD
BERT Jean Paul	COMMISSION	MONIER Patrick	CD
BOUAT Gérard	CD	MONTMAYEUR Marc	CD
BOULORD Jean Marc	CD	MUFFAT-JOLY Michel	CD
BOURGEOIS Samuel	CD	NARDIN Florent	COMMISSION
CHASSIGNEU Guy	CD	PETREQUIN Bernard	CLUB MOS 3R
CICERON Fabien	CD	RAYMOND Jacky	CD
DA CUNHA VELOSO José	CD	SOZET Jean-Louis	CD
Dr SCELLIER Christian	CD	TRUWANT Thierry	CD
FERRER Brigitte	CLUB LCA FOOT 38	VACHETTA Michel	CD
GELMO Bernard	CLUB 4 MONTAGNES	VALLIN Jean	COMMISSION
GIROUD-GARAMPON Hervé	CD	VEYRIER Florent	CD
ISSARTEL Jacques	CD		
KODJAJANIAN Jean Marie	CD		
LOUIS Janick	CD		

Liste validée par l'Assemblée



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

- **R**appel des dates de remise des challenges
Seniors le 04 Juillet 18h30 au District Isère
Jeunes le 05 Juillet 18h30 au district Isère
- **D**e la LAURAFoot (document remis dans l'enveloppe):

« Suite à la réforme territoriale, il était devenu plus que nécessaire de procéder à la fusion des espaces de messageries des clubs de La LAuRAFoot sur un domaine unique et éviter ainsi d'être pénalisé par une architecture reposant sur un socle technique obsolète et instable au fil du temps.

Toutes les messageries officielles seront sous la forme : n°affiliation@laurafoot.org et même si l'ancienne adresse continuera à fonctionner sous forme d'alias c'est bien sur cette nouvelle adresse qu'il faudra communiquer avec nos instances.

Exemples :

olympique-lyonnais@lrafoot.org devient 500080@laurafoot.org

582394@lrafoot.org devient 582394@laurafoot.org

cournon.fc@auverfoot.fr devient 547699@laurafoot.org



Le scénario de la migration tel que nous l'envisageons s'effectuera de la façon suivante entre le 27 et 31 Août 2018 sur 2 jours:

Jour J : 9h00 : blocage des emails entrants et lancement du script d'intégration.

Jour J+1 14h00 : le script est terminé, l'accès à votre nouvel espace de messagerie est accessible et l'ancien URL d'accès est rendu inactif.

Pour les clubs Ex Rhône-Alpes : les contacts et mails sont récupérés puisque nous restons sur le même portail collaboratif Zimbra.

Pour les clubs Ex Auvergne : C'est une nouvelle messagerie et vous transférez manuellement selon vos besoins les informations de votre compte OVH.

Veillez noter que nous bénéficierons toujours de l'Anti spam performant Vade Secure. D'autres informations plus précises vous seront communiquées dans les prochaines semaines.

Espérant que ce véritable engagement vous offrira une qualité de service au meilleur niveau.



Service Informatique LAuRAFoot.»

- **L**e Président annonce le fait que beaucoup de clubs ne consultent pas leurs différentes convocations et certaines boites mails se retrouvent souvent bloquées. Il souhaite qu'à l'avenir ces boites soient consultées régulièrement.
- **C**alendrier de Début de championnat seniors et jeunes
- **L**'Assemblée Générale Hiver se déroulera le 24 Novembre au TSF Voiron
- **D**ates de pré-engagements
- **F**rais d'Arbitrage : La caisse de péréquation concernera également les catégories U19 D1 et U17 D1 à partir de la saison 2018-2019.
- **C**oupe du monde Féminine: Match Amical du 9 Octobre 2018 objectif remplir le stade, tarifs attractifs informations à suivre ...

Il est prévu un rassemblement de 500 à 1000 jeunes licenciés (ées) et non licenciés (ées) au Stade des Alpes avec la participation des Districts de Savoie et HT Savoie, courant Mars.

Dans l'objectif de la Coupe du Monde Féminine 2019, le District participera à accompagner les clubs pour cette manifestation.

ETUDES DES VOEUX

Voeux présentés par le Comité de Direction

Intervention de monsieur Vachetta Michel concernant les modifications sur les règlements dont certains articles parlent encore de lettres recommandées avec AR aux clubs, alors que le District fonctionne désormais avec courrier électronique avec accusé de réception.

Article 3 - Engagements et correspondance

3-2 – Correspondance :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>La correspondance entre les clubs et le District se fait soit par courrier papier, soit par télécopie, soit par courrier électronique.</p> <p>Pour toute demande par courrier papier ou télécopie, seuls les envois à entête du club sont pris en compte.</p> <p>Pour toute demande par messagerie électronique, seule l'adresse officielle dénommée «nomduclub@laurafoot.org» est prise en compte.</p>	<p>La correspondance entre les clubs et le District se fait:</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit par courrier papier à entête du club • soit par courrier électronique dont la seule messagerie autorisée est l'adresse officielle dénommée «numeroaffiliationduclub@laurafoot.org» (mise en place Août 2018)

Article 5 – Commissions du District

5-1 – Création et attribution :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Le Comité de Direction du District nomme chaque année ses Commissions auxquelles il peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour la partie déterminée par son objet. Il attribue la compétence disciplinaire à la Commission Départementale de Discipline et à la Commission Départementale des Règlements.</p>	<p>Le Comité de Direction du District nomme chaque année ses Commissions auxquelles il peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour la partie déterminée par son objet. Il attribue la compétence disciplinaire à la Commission Départementale de Discipline et la compétence réglementaire à la commission départementale des Règlements</p>

5-2-3 - Commission Ethique et Prévention :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Elle est chargée d'étudier et de proposer au Comité de Direction toutes actions et moyens tendant à lutter contre la violence sur les terrains ou tout manquement à l'éthique du sport.</p> <p>Elle est chargée du dispositif bonus/malus, des Challenges du Fair-play et de la Sportivité, et de la préparation des matchs à risques.</p>	<p>Elle est chargée d'étudier et de proposer au Comité de Direction toutes actions et moyens tendant à lutter contre la violence sur les terrains ou tout manquement à l'éthique du sport.</p> <p>Elle est chargée du dispositif bonus/malus, de la récidive club, des Challenges du Fair-play et de la Sportivité, et de la préparation des matchs à risques.</p>

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

Article 21 – Championnats de District

21-2 – Championnats :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>21-2-1 – D1 :</p> <p>b. <u>Obligations concernant les équipes de jeunes:</u></p> <p>Les clubs participant au championnat de cette division doivent avoir obligatoirement deux équipes de jeunes. Une de ces équipes doit obligatoirement disputer les compétitions officielles à 11 joueurs.</p> <p>Lorsque plusieurs clubs soumis à ces obligations ont procédé à une entente ou un groupement des équipes de jeunes, ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</p> <p>- Ces équipes de jeunes sont considérées avoir participé à un championnat si un forfait général ou une mise hors championnat n'ont pas été constatés.</p> <p>- Les équipes engagées dans les catégories d'âge inférieures à U13 ne sont pas prises en compte pour remplir ces obligations.</p> <p><u>Sanctions :</u></p> <p>Toute infraction à ces obligations est sanctionnée comme suit, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente) :</p> <p><input type="checkbox"/> La première saison : par une amende financière et par un retrait de 5 points à l'issue du classement final.</p> <p><input type="checkbox"/> A partir de la deuxième saison consécutive : par la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive du club à l'issue de ladite saison.</p> <p>Au plus tard dans les 30 jours qui suivent la dernière journée de championnat, le District notifie, par lettre, par courrier électronique à leur boîte mail officielle, ou par PV, au(x) club(s) en infraction leur situation et leur sanction prévue au présent règlement.</p>	<p>21-2-1 – D1 :</p> <p>b. <u>Obligations concernant les équipes de jeunes:</u></p> <p>Les clubs participant au championnat de cette division doivent avoir obligatoirement deux équipes de jeunes. Une de ces équipes doit obligatoirement disputer les compétitions officielles à 11 joueurs.</p> <p>Lorsque plusieurs clubs soumis à ces obligations ont procédé à une entente ou un groupement des équipes de jeunes, ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.</p> <p>- Ces équipes de jeunes sont considérées avoir participé à un championnat si un forfait général ou une mise hors championnat n'ont pas été constatés.</p> <p>- Les équipes engagées dans les catégories d'âge inférieures à U13 ne sont pas prises en compte pour remplir ces obligations.</p> <p><u>Sanctions :</u></p> <p>Toute infraction à ces obligations est sanctionnée comme suit, y compris en cas de changement de niveau (accession ou descente) :</p> <p><input type="checkbox"/> La première saison : par une amende financière et par un retrait de 5 points à l'issue du classement final.</p> <p><input type="checkbox"/> A partir de la deuxième saison consécutive : par la rétrogradation au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à la situation sportive du club à l'issue de ladite saison.</p> <p>Au plus tard dans les 30 jours qui suivent la dernière journée de championnat, le District notifie, par courrier électronique avec A.R., ou par PV, au(x) club(s) en infraction leur situation et leur sanction prévue au présent règlement.</p>



Ancien texte	Nouveau texte
<p>c. <u>Obligations concernant l'éducateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). L'inscrire sur footclubs et transmettre par la boîte mail à la commission des règlements, et le désigner avant le 1er match de championnat. <input type="checkbox"/> Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. <p>Cette dérogation n'est valable qu'une saison.</p> <p>Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur. <input type="checkbox"/> Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat. <p><u>Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :</u></p> <p>Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par lettre recommandée avec A.R après la première journée de championnat.</p> <p>Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.</p> <p>A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.</p> <p><u>Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré :</u></p> <p>Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.</p>	<p>c. <u>Obligations concernant l'éducateur:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). L'inscrire sur footclubs et transmettre par la boîte mail à la commission des règlements, et le désigner avant le 1er match de championnat. <input type="checkbox"/> Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. <p>Cette dérogation n'est valable qu'une saison.</p> <p>Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur. <input type="checkbox"/> Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat. <p><u>Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :</u></p> <p>Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat.</p> <p>Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.</p> <p>A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.</p> <p><u>Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré :</u></p> <p>Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.</p>



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.	Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.
--	--

Ancien texte	Nouveau texte
<p>21-2-2 - D2 <u>b. Obligations concernant l'éducateur:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations) L'inscrire sur footclubs et transmettre par la boîte mail à la commission des règlements, et le désigner avant le 1er match de championnat.</p> <p>Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette disposition n'est valable qu'une saison.</p> <p>Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.</p> <p><input type="checkbox"/> Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.</p> <p><input type="checkbox"/> Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.</p> <p><u>Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :</u> Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par lettre recommandée avec A.R après la première journée de championnat.</p> <p>Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.</p>	<p>21-2-2 - D2 <u>b. Obligations concernant l'éducateur:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations) L'inscrire sur footclubs et transmettre par la boîte mail à la commission des règlements, et le désigner avant le 1er match de championnat.</p> <p>Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe. Cette disposition n'est valable qu'une saison.</p> <p>Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur désigné par un éducateur titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District.</p> <p><input type="checkbox"/> Il doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche lorsqu'il n'est pas joueur.</p> <p><input type="checkbox"/> Les clubs participants à ce championnat doivent avoir désigné l'éducateur titulaire du diplôme défini ci-dessus, avant le 1er match de championnat.</p> <p><u>Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :</u> Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat.</p> <p>Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.</p>

<p>A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.</p> <p><u>Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré:</u> Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1(un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.</p> <p>Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.</p>	<p>A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.</p> <p><u>Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré:</u> Le club qui ne dispose pas de la présence physique, avec inscription sur la feuille de match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1(un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.</p> <p>Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur désigné est absent occasionnellement dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison, hors suspensions. En cas de suspension de l'éducateur désigné, il doit être remplacé par un éducateur fédéral licencié au club.</p>
--	--

Ancien texte	Nouveau texte
<p>21-2-6 –D6 :</p> <p>Elle est composée des équipes restantes par poules géographiques de 10 à 12 équipes.</p> <p>« Période transitoire: A l'issue de la saison 2015/2016 le nombre d'équipes en D4 passe de 72 à 60 selon le tableau de montées/descentes voté en AG.</p> <p>A l'issue de la saison 2016/2017 le nombre d'équipes de D5 passe à son tour de 72 à 60 selon le tableau de montées/descentes voté en AG »</p>	<p>21-2-6 –D6 :</p> <p>Elle est composée des équipes restantes par poules géographiques de 10 à 12 équipes.</p>

Article 23 – Classements - Points

23-4 - En cas d'égalité:

Ancien texte	Nouveau texte
<p>En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est déterminé par l'application des critères de départage utilisés dans l'ordre suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Par le classement aux points de la ou les rencontres jouées entre eux par les clubs concernés. 2) Par la différence de buts sur les rencontres « aller » et « retour » jouées entre les clubs restés à égalité. 3) Par l'équipe ayant marqué le plus de buts à l'extérieur (sur terrain adverse) lors des rencontres programmées entre les équipes restées à égalité. 	<p>En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est déterminé par l'application des critères de départage utilisés dans l'ordre suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Par le classement aux points de la ou les rencontres jouées entre eux par les équipes concernées. 2) Par la différence de buts sur les rencontres « aller » et « retour » jouées entre les équipes restées à égalité. 3) Par l'équipe ayant marqué le plus de buts à l'extérieur (sur terrain adverse) lors des rencontres programmées entre les équipes restées à égalité.



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

4) Par le meilleur classement au Challenge du Fair-play et Sportivité par Equipes des équipes restées à égalité, si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou par le ratio points/nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.	4) Par le meilleur classement au Challenge du Fair-play et Sportivité par Equipes des équipes restées à égalité, si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou par le ratio points/nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.
5) Par la plus grande ancienneté dans la continuité, dans le championnat de District concerné, des équipes restées à égalité.	5) Par la plus grande ancienneté dans la continuité, dans le championnat de District concerné, des équipes restées à égalité.

Article 24 – Accessions et Descentes

24-2 – Les critères de départage pour les montées dans le cas de poules multiples :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>- La ou les équipes sont déterminées par le meilleur total de points obtenus lors des matchs aller/retours joués entre les quatre premiers de chaque poule.</p> <p>- En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par le Challenges du Fair-play et de la Sportivité par équipe si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou le ratio points/ nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.</p> <p>- En cas de nouvelle égalité entre plusieurs équipes c'est la plus grande ancienneté dans la continuité, dans le championnat de District concerné, des équipes restées à égalité qui les départage.</p> <p>Dans le cas où il reste à combler des vacances, l'article 53-1 des Règlements Sportifs du District de l'Isère est utilisé.</p>	<p>1) La ou les équipes sont déterminées par le meilleur total de points obtenus lors des matchs aller/retours joués entre les quatre premiers de chaque poule.</p> <p>2) En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par le Challenges du Fair-play et de la Sportivité par équipe si le niveau a eu 75% d'arbitre officiel ou le ratio points/ nombre de matchs si le niveau a eu moins de 75% d'arbitre officiel.</p> <p>3) En cas de nouvelle égalité entre plusieurs équipes c'est la plus grande ancienneté dans la continuité, dans le championnat du District concerné, des équipes restées à égalité.</p> <p>Dans le cas où il reste à combler des vacances, l'article 53-1 des Règlements Sportifs du District de l'Isère est utilisé.</p>

Article 45 - Terrains impraticables

45-3–La procédure en l'absence d'arrêté municipal :

Ancien texte	Nouveau texte
<p>45-3-1 Jusqu'à 48 heures avant la rencontre, c'est-à-dire jusqu'au vendredi 15h00 pour un match prévu le dimanche à 15h00 ou jusqu'à jeudi 20h00 pour un match prévu le samedi à 20h00, s'il apparaît certain que le terrain est impraticable, le club avertit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La Ligue ou le District <input type="checkbox"/> L'arbitre, les arbitres assistants <input type="checkbox"/> Le ou les délégués officiels désignés <input type="checkbox"/> Le délégué de secteur <input type="checkbox"/> Le club adverse <p>par télécopie ou par e-mail, en précisant le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.</p>	<p>45-3-1 Jusqu'à 48 heures avant la rencontre, c'est-à-dire jusqu'au vendredi 15h00 pour un match prévu le dimanche à 15h00 ou jusqu'à jeudi 20h00 pour un match prévu le samedi à 20h00, s'il apparaît certain que le terrain est impraticable, le club avertit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La Ligue ou le District <input type="checkbox"/> L'arbitre, les arbitres assistants <input type="checkbox"/> Le ou les délégués officiels désignés <input type="checkbox"/> Le délégué de secteur <input type="checkbox"/> Le club adverse <p>par courrier électronique officiel, en précisant le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>45-3-3 Pour les compétitions gérées par le District : de 48 heures jusqu'à 3 heures avant la rencontre, c'est-à-dire du vendredi après 15h00 jusqu'au dimanche 12h00 (match le dimanche 15h00) ou du jeudi après 20h00 jusqu'au samedi 17h00 (nocturne le samedi 20h00).</p> <p>Le club contacte le délégué de secteur (voir liste sur le site du District) en signalant les raisons de l'impraticabilité.</p> <p>Le délégué de secteur, en connaissance de cause, prend la décision qui s'impose et sa décision est sans appel.</p> <p>- Si cette décision déclare le terrain impraticable, le club avertit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La Ligue ou le District <input type="checkbox"/> L'arbitre, les arbitres assistants <input type="checkbox"/> Le ou les délégués officiels désignés <input type="checkbox"/> Le club adverse <p>afin qu'ils ne se déplacent pas.</p> <p>par télécopie ou par e-mail, en précisant le nom du délégué de secteur, le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.</p> <p>Pour les matchs « aller » d'un championnat en deux phases, ou par les rencontres de coupe, la rencontre est obligatoirement inversée sous peine de match perdu.</p> <p>- Si cette décision déclare le terrain praticable, et si, une aggravation intervient après le dimanche 9h00 (12h00 pour le District) ou le samedi 14h00 (17h00 pour le District), seul l'arbitre sur le terrain a qualité pour décider du report éventuel. Dans le cas où l'équipe visiteuse effectue le déplacement, le match peut se dérouler si le Club recevant peut fournir un terrain de repli reconnu praticable et correct par l'arbitre. L'équipe qui refuse de jouer a match perdu par forfait.</p>	<p>45-3-3 Pour les compétitions gérées par le District : de 48 heures jusqu'à 3 heures avant la rencontre, c'est-à-dire du vendredi après 15h00 jusqu'au dimanche 12h00 (match le dimanche 15h00) ou du jeudi après 20h00 jusqu'au samedi 17h00 (nocturne le samedi 20h00).</p> <p>Le club contacte le délégué de secteur (voir liste sur le site du District) en signalant les raisons de l'impraticabilité.</p> <p>Le délégué de secteur, en connaissance de cause, prend la décision qui s'impose et sa décision est sans appel.</p> <p>- Si cette décision déclare le terrain impraticable, le club avertit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La Ligue ou le District <input type="checkbox"/> L'arbitre, les arbitres assistants <input type="checkbox"/> Le ou les délégués officiels désignés <input type="checkbox"/> Le club adverse <p>afin qu'ils ne se déplacent pas.</p> <p>par courrier électronique officiel, en précisant le nom du délégué de secteur, le nom, la qualité du signataire du message et un numéro de téléphone où il peut être appelé.</p> <p>Pour les matchs « aller » d'un championnat en deux phases, ou par les rencontres de coupe, la rencontre est obligatoirement inversée sous peine de match perdu.</p> <p>- Si cette décision déclare le terrain praticable, et si, une aggravation intervient après le dimanche 9h00 (12h00 pour le District) ou le samedi 14h00 (17h00 pour le District), seul l'arbitre sur le terrain a qualité pour décider du report éventuel. Dans le cas où l'équipe visiteuse effectue le déplacement, le match peut se dérouler si le Club recevant peut fournir un terrain de repli reconnu praticable et correct par l'arbitre. L'équipe qui refuse de jouer a match perdu par forfait.</p>

Ancien texte	Nouveau texte
<p>45-6 - En cas d'absence de l'arbitre désigné ou d'un arbitre officiel n'appartenant pas à l'un des deux clubs en présence, il est fait application de l'article 49-3 des présents Règlements Sportifs.</p>	<p>45-6 - En cas d'absence de l'arbitre désigné ou d'un arbitre officiel n'appartenant pas à l'un des deux clubs en présence, il est fait application de l'article 49-3 des présents Règlements Généraux du District de l'Isère.</p>



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

Article 62 – Barème des sanctions aggravées

62-2-3 - Récidive club

Ancien texte	Nouveau texte
<p>Toute équipe de club, des catégories U15, U17, U19, Seniors, Entreprises, Futsal, Féminines, U15F et U18F, Féminine adulte, affiliées au District de l'Isère de Football, est concernée par le suivi « récidive club ».</p> <p>1 - Cette récidive est applicable quelle que soit la catégorie pénalisée, dès la deuxième sanction commise, soit au cours d'une même saison, soit pour deux sanctions commises à moins d'un an d'intervalle.</p> <p>2 - Ce suivi « récidive club » concerne toutes les équipes ayant eu des incidents qui ont occasionnés une ouverture de dossier par la Commission de Discipline, dont le décompte est égal ou supérieur à 20 points de pénalité lors d'une seule et unique rencontre.</p> <p>Tout club concerné par la récidive club doit présenter obligatoirement un plan de formation pour 2 nouveaux éducateurs dans la saison en cours, ou dans la saison suivante en prenant compte 1 an, à partir de la date de prise d'effet de la sanction « récidive club ».</p> <p>Ce plan de formation n'est validé qu'avec l'inscription et la participation à la totalité du stage de formation ainsi que la participation à la certification par le candidat désigné par le club. Au cas où ces plans de formation ne seraient pas respectés, l'équipe ou les équipes contre laquelle a été prononcée cette sanction, est rétrogradée lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure pour laquelle elle était sportivement qualifiée.</p> <p>Dans le cas où le club ne satisfait pas à ces obligations, à la date butoir, l'équipe ou les équipes de son club à l'origine des dossiers ayant entraîné l'application de la récidive club, sont rétrogradée lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elles étaient sportivement qualifiées.</p>	<p>Toute équipe de club, des catégories U15, U17, U19, Seniors, Entreprises, Futsal, Féminines, U15F et U18F, Féminine adulte, affiliées au District de l'Isère de Football, est concernée par le suivi « récidive club ».</p> <p>1 - Cette récidive est applicable quelle que soit la catégorie pénalisée, dès la deuxième sanction commise, soit au cours d'une même saison, soit pour deux sanctions commises à moins d'un an d'intervalle.</p> <p>2 - Ce suivi « récidive club » concerne toutes les équipes ayant eu des incidents qui ont occasionnés une ouverture de dossier par la Commission de Discipline, dont le décompte est égal ou supérieur à 20 points de pénalité lors d'une seule et unique rencontre.</p> <p>Tout club concerné par la récidive club doit présenter obligatoirement un plan de formation pour 2 nouveaux éducateurs dans la saison en cours, ou dans la saison suivante en prenant compte 1 an, à partir de la date de prise d'effet de la sanction « récidive club ».</p> <p>Ce plan de formation n'est validé qu'avec l'inscription et la participation à la totalité du stage de formation ainsi que la participation à la certification par le candidat désigné par le club.</p> <p>Dans le cas où le club ne satisfait pas à ces obligations, à la date butoir, l'équipe ou les équipes de son club à l'origine des dossiers ayant entraîné l'application de la récidive club, sont rétrogradée lors de la saison suivante dans la division immédiatement inférieure à celle pour laquelle elles étaient sportivement qualifiées.</p>

Fin d'intervention de M Vachetta aucune question le président souligne que bien souvent les lettres recommandées font l'objet d'un retour au district.

Aucun avis contraire aucunes objections les modifications sont validées à l'unanimité

Avant de passer à la présentation du projet de restructuration des championnats de jeunes par Gérard BOUAT, le Président propose à l'assemblée d'échanger et de se prononcer sur les Brassages dès 2018-2019 en U 15 D2 et D3 et U 17 D2 et D3 demandés par les clubs lors des réunions d'avant saison avec les éducateurs des équipes U15 et U17 et sur un passage de championnat U19 à U20 dès 2018-2019

- **Vote pour les poules de brassage dès 2018/2019 en D2 et D3 catégories U15 et U17**

La gestion des votes à mains levées étant difficile le président face à l'enjeu demande le vote à bulletin secret

Résultat du vote:

Vote des clubs

Oui : 515 Voix

Non : 309 Voix

Blanc: 9 Voix

Nul: 10 Voix

ADOPTE A LA MAJORITE

- **Vote pour passer d'un championnat U19 à U20 dès 2018-2019**

Votes à mains levées

REFUSE A LA MAJORITE

Donc statu quo pour la saison 2018/2019 il y aura un championnat U19.

Question du club de CORBELIN : nous avons voté 5 U 20 et sur le support il y a seulement 3 U 20.

Réponse de Gérard BOUAT : laissons la possibilité de faire évoluer 5 U 20 en U 19 D1 et D2 championnat et coupe afin d'éviter comme cette année d'avoir 25% de perte.

- **Vote pour 5 U20 :**

Votes à mains levées

ADOPTE A LA MAJORITE



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

VOEUX DES CLUBS

US ST PAUL DE VARGES

D. FRANZIN, Président de l'US St Paul de Varges exprime son constat concernant la catégorie U19.

Il évoque la tendance de la saison précédente en terme de baisse du nombre d'équipes.

En effet trop peu d'équipes sont constituées dans cette catégorie, ce qui laisse un choix compliqué à nos licenciés à l'issue de la catégorie U17, à savoir: passer en seniors, quitter leur club ou malheureusement arrêter. D. FRANZIN suggère un format de Championnat de jeunes U15 et U18 sur 3 années d'âge (avec création de cette dernière catégorie) plus adéquat à notre District que le format actuel: U15-17 et U19.

Ou bien autoriser 5 (à minima 3) licenciés U18 à jouer en catégorie U17 (Division 2 et 3), cela permettrait d'orienter en seniors les U18 qui ont le gabarit et la maturité suffisante et de faire patienter une saison supplémentaire les autres joueurs.

Il souhaite que les clubs se donnent encore une chance et n'est pas convancu du vote de ce soir autorisant 5 U20 en U19. Sachant qu'une des raisons principales de l'arrêt des U19 est que les effectifs seniors puisent dans cette catégorie.

Le Président M. MUFFAT-JOLY propose que le dossier soit transmis à la commission sportive pour étude.



SASSENAGE:

Nous avons proposé un vœu pour cette assemblée générale concernant le bonus-malus : suppression de la pénalité carton jaune (retrait d'un point au barème par carton) en cours d'un match mais application de 2 points pour le 3ème carton jaune

Suppression des bonifications

Intervention du Vice-Président Hervé GIROUD-GARAMPON : créé en 2007 le bonus-malus est apparu pour lutter contre la violence et les incivilités, une incivilité étant le non-respect des lois du jeu par exemple un tirage de maillot qui est sanctionné d'un carton jaune est une incivilité. N'allons pas à l'envers du temps alors que la FIFA pour la coupe du Monde tient compte du fairplay pour départager les nations et tient compte des cartons jaunes

Des Statistiques sur Foot 2000 faites par le Président de la commission Ethique et Prévention Marc Mallet prouvent bien que dans le cas des coupes : les cartons n'entrant pas dans le bonus-malus les avancées sont bien moins significatives

Nombre de matchs de championnat 2527 nombres de cartons 4754 cartons soit 1.88 /match
Nombre de match de coupe 348 nombre de cartons 786 cartons soit 2.25/match



Quant aux bonifications la démonstration faite par le vice-président délégué démontre qu'un club ayant un gros incident en début de saison peut néanmoins sauver sa saison. Quel intérêt aurait un club ayant atteint la barre des 100 points de continuer le championnat en respectant la règle ?

Donc ces bonifications sont aussi une lutte contre la violence et les incivilités

Laurent Mazzoleni (Commission Juridique) précise que le vœu de Sassenage est un seul vœu donc un seul vote, précision validée par le club de Sassenage.

REJETE A LA MAJORITE

Questions diverses

CVL :

Question : faire que la boîte mail officiel fonctionne comme les boîtes mails actuelles



Réponse du président : il s'agit de boîtes fédérales sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir.

Question : Centraliser le règlement des arbitres par le district ou la Ligue pour éviter les paiements chaque semaine.

Réponse du Président : concernant le District actuellement la caisse de péréquation prend en charge de la D1 à la D5, cette saison nous allons ajouter les U 19 D1 et U 17 D1. Par contre la Ligue prend ses propres décisions.



Présentation des Reformes Championnat Jeunes

Gérard BOUAT prend la parole:

Rappel de la réforme des championnats jeunes de Ligue

- Championnat U 14: 3 poules 10 Equipes
- Championnat U 15 : 3 poules R 1 et 5 poules R 2
- Championnat U 16 : 2 poules R 1 et 4 poules R 2
- Championnat U 18 : idem
- Championnat U 20 : 1 ou 2 poules R 1 et 2 à 4 poules R 2



Restructuration au niveau du District

Championnat U14 Pas de U12 en Championnat (directive fédérale). Grosse réflexion sur ce sujet à venir avant l'AG d'Hiver)

Championnat U15: Toujours possibilité de faire jouer 3 U13 avec visite médecin fédéral

U 15 D1 Match Aller /Retour en poule de 10 équipes

En D2 et D3 notion de brassage suite aux réunions saison passée faites avec les techniciens des différentes équipes (envisager un retour en arrière).

U 15 D2: première phase 5 poules de 6 équipes

U 15 D3 : x poules de 6 équipes

U 16 U 17 : maintien championnat U 17 en 3 Niveaux avec nouvelle organisation

Championnat U 17 D 1 une poule de 12 équipes, le 1er montant en U 18 Ligue R 2

U 17 D2 : première phase 3 poules géographiques de 8 équipes match aller puis en seconde Phase 3 poules géographiques de 8 équipes en match aller /retour

U 17 D 3 : **x poules de 8 équipes Géographiques puis seconde phase avec x poules de 8 équipes en match A/R**

Coupe réflexion en cours

Championnat U19 passer de 3 à 5 U 20 quel que soit le niveau et la compétition

Intervention de madame Raclet Présidente du club de MOS 3 R FC:

Suite à la mise en place des brassages en catégorie U15, les calculs effectués démontrent qu'en cas de diminution de la D1 à dix équipes il pourrait y avoir une Instabilité totale en D1.

Réponse:

La Poule D1 restera à 12 équipes cette saison mais il est sûr que pour la saison prochaine il sera nécessaire de travailler sur la question d'ici novembre.

Question:

Si on a des U 20 D 1 la première monte Où ?

Réponse de Paul Michallet Ligue: le 1er U20 District monte en U20 Ligue promotion la R3 Seniors étant réservée à la poule Elite R1 du championnat U 20 Ligue

En U20 qui peut-on faire jouer? Réponse de Laurent Mazzoleni suivant les règlements ligue qui sont applicables en District.



Monsieur le président du CDOSI Jean Luc Blachon procède au tirage au sort du numéro des poules pour l'organisation des réunions de début de saison (ça sera le N° 8 dans la grille de chaque poule)



Intervention de Hervé GIROUD-GARAMPON : je remercie toutes les personnes et clubs qui par leur visite, sms, coup de tel ou mail m'ont apporté leur soutien dans ces moments difficiles, avec envie de tout lâcher mais en prenant du recul je continue, il nous faut tous ensemble travailler pour éradiquer les violences et incivilités sur le District de l'Isère.

Intervention de Paul MICHALLET :

merci pour l'ambiance de ces débats lorsqu'il faut aller au vote vous y allez et les discussions restent conviviales. Vous acceptez les décisions et les remarques sur les championnats de jeunes. Il est important que les districts choisissent et à ce jour il reste quelques problèmes sur les divisions inférieures. La Commission Régionale se réserve le droit d'avoir une année de regard en catégorie U19 - U20, puis d'effectuer une analyse, pour voir ce qui fonctionne et de proposer des aménagements ou des modifications. Je vous souhaite des bonnes vacances.



Le président procède à la Remise d'une dotation au Président du club de RACING CLUB VIRIEU FUTSAL

Le Maire convie l'assemblée à un pot de l'amitié.



Le District de l'Isère souhaite à tous d'excellentes vacances.

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE ETE 2018



N° 397 JEUDI 12 JUILLET 2018

